

Invitation à rejoindre le conseil d'administration

Projet inclusion invite des personnes engagées à poser leur candidature pour rejoindre son Conseil d'administration.

Organisme qui adhère aux critères de l'action communautaire autonome au Québec (ACA), Projet inclusion est issu de l'initiative des personnes de la communauté, poursuit une mission sociale orientée vers la transformation sociale.

Projet inclusion œuvre à la construction d'espaces collectifs favorisant l'inclusion sociale, la participation citoyenne et le développement de pratiques collectives en santé mentale.

Dans ce contexte, nous souhaitons accueillir des personnes désireuses de contribuer à un espace collectif de réflexion, de décision et d'action au service de l'inclusion sociale.

Conditions générales

1. Responsabilités et cadre de l'engagement au Conseil d'administration

Être membre du Conseil d'administration de Projet inclusion implique à la fois des responsabilités légales propres aux organismes sans but lucratif et un engagement communautaire propre à l'action communautaire autonome.

Les administrateurs et administratrices :

- Sont des personnes issues de la communauté et contribuent à la représentation de celle-ci au sein de la gouvernance de l'organisme.
- Sont des membres actifs de l'organisme. Pour devenir membre : [Adhérer au Projet inclusion – Remplir le formulaire](#)
- Agissent dans l'intérêt de l'organisme, avec loyauté, diligence et intégrité.
- Respectent les lois, les règlements généraux et la mission de l'organisme.
- Participent à la définition des orientations générales et s'assurent que l'organisme réalise sa mission.
- Contribuent au maintien de l'autonomie de l'organisme face au réseau public et aux autres institutions.
- Soutiennent une gouvernance démocratique fondée sur la participation citoyenne et la délibération collective.
- Veillent à la cohérence entre les pratiques de l'organisme et les valeurs de l'action communautaire autonome.

2. Qualités personnelles et relationnelles

- Engagement social et sensibilité aux enjeux d'inclusion.
- Ouverture, esprit critique et capacité de réflexion.
- Volonté d'apprendre et de comprendre la complexité des enjeux sociaux et organisationnels.
- Capacité de dialogue, d'écoute et d'argumentation.

3. Compréhensions, savoirs et intérêts pertinents

- L'action communautaire autonome.
- La gouvernance démocratique.
- Les facteurs d'exclusion sociale.
- Les approches collectives et alternatives en santé mentale.

4. Implication dans la gouvernance

- Disponibilité pour participer à la vie démocratique de l'organisme (environ 3 heures par mois).
- Capacité à représenter l'organisme auprès de la communauté.
- Initiative et implication dans les travaux du Conseil d'administration.

Compétences et expériences recherchées

Afin d'assurer une complémentarité des expertises au sein du conseil d'administration, les candidatures sont particulièrement bienvenues dans les domaines suivants :

- **Gestion d'organisations communautaires ou de développement social :** expérience dans la l'analyse des enjeux sociaux, politiques, économiques et organisationnels propres au secteur de l'action communautaire autonome ou de « communs ».
- **Gouvernance d'OBNL - action communautaire autonome :** connaissance des enjeux de gouvernance, du droit, de l'éthique et des dynamiques politiques propres aux organisations communautaires.
- **Transformation sociale :** intérêt ou expertise en initiatives de changement systémique et en pratiques de transformation sociale.
- **Gestion financière :** capacité à contribuer à la réflexion sur la saine gestion financière dans une organisation qui vise des transformations structurelles de notre société.
- **Communication :** expérience en rayonnement de projets sociaux, recherche de financement, commandites et stratégies numériques.

Comment candidater ?

Les personnes intéressées sont invitées à manifester leur intérêt en envoyant une courte présentation de leur parcours et de leur motivation à :

✉ directiongenerale@pceim.ca

Nous valorisons la diversité des parcours, des expériences et des regards.

Rejoindre le Conseil d'administration de Projet inclusion, c'est contribuer à un espace collectif de réflexion, de décision et d'action au service de l'inclusion sociale.